



SYNDICAT CGT

DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

de La Ville de La Rochelle, de La C.D.A. et du C.C.A.S.

C.G.T.

Monsieur Jean-François FOUNTAINE
Maire de La Rochelle
Président du CCAS de La Rochelle
Président de la CDA de La Rochelle

HOTEL DE VILLE
LA ROCHELLE

La Rochelle, le 9 novembre 2020

Réf. : 24/20

Objet : **préavis de grève**

Monsieur le Maire,
Monsieur le Président,

Le monde vit depuis des mois une crise sanitaire exceptionnellement grave et inédite. Elle démontre combien les services publics et la Fonction publique sont essentiels pour garantir à toutes et tous l'accès aux droits sociaux et aux soins.

Le président déclarait le 13 avril 2020 « C'est en grande partie grâce aux services publics que le pays tient tout entier, sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent mal » et 6 mois après cet effet d'annonce, toujours rien. Le confinement est de nouveau mis en place. Les services publics restent ouverts. Mais le point d'indice reste gelé !

Localement, Monsieur le Maire Président écriviez dans votre mail aux agents du 4 novembre 2020 : « Je sais pouvoir compter sur vous pour exercer vos missions auprès du public au mieux. Votre mobilisation est essentielle, tout autant que la reconnaissance des usagers à votre égard {...} vous pouvez être assurés du soutien de toute l'équipe municipale dans l'exercice de vos missions. ». Les contractuels présents sur le terrain lors du 1^{er} confinement sont toujours contractuels, les agents en première ligne sont toujours classés C3... Après de si belles paroles, nous attendons les actes !

Il faut en finir avec cette gestion purement comptable du service public.

Chaque jour, la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales confirment que les missions de la Fonction publique sont indispensables et doivent être renforcées. Il faut donc rompre concrètement avec les politiques d'austérité nationales et locales qui, depuis bien trop longtemps, ont gravement amputé les moyens à un service public de qualité et qui ont conduit à la situation alarmante que nous connaissons aujourd'hui.

Adresse : 2 bis rue des Dames, 17000 La Rochelle - Tél: 05 46 51 51 80 (ou poste 5180-5950) - Fax: 05 46 51 50 85

Courriel: syndicatr.cgt@wanadoo.fr - Site internet : <http://www.cgt-fptlarochelle.fr>.

Dans un département où la 2^{ème} vague de COVID 19 a de plus lourdes conséquences sur la population, il est inadmissible que les agents et la population soient moins bien protégés. La totalité des services de nos collectivités fonctionnent, le présentiel reste de mise pour un grand nombre d'agents sans réorganisation des services ni protection suffisante, le télétravail ne sera proposé qu'aux agents disposant du matériel des collectivités, désignés par la chaîne hiérarchique et avec des missions 100% télétravaillables.

Afin de permettre aux personnels d'exprimer leurs revendications, et si elles et ils décident d'inscrire le processus d'action dans la durée, le syndicat CGT des Territoriaux de La Rochelle dépose **des préavis de grève de 0 à 24 h pour l'ensemble des agents de la Ville CDA et CCAS pour les journées suivantes : 16 novembre, 17 novembre, 18 novembre, 19 novembre, 20 novembre, 21 novembre, 22 novembre, 23 novembre, 24 novembre, 25 novembre, 26 novembre, 27 novembre, 28 novembre, 29 novembre, 30 novembre inclus.**

Avec les personnels qui décideront la grève, notre organisation portera notamment les revendications suivantes :

Sur le plan national :

- **Dégeler la valeur du point d'indice, augmenter les retraites et les pensions, et refondre les grilles pour de véritables déroulements de carrière.**
- **Arrêter les contre-réformes en cours qui affaiblissent chaque jour davantage la fonction publique et abroger les textes qui les fondent, en premier lieu la loi de Transformation de la Fonction publique ;**
- **Abroger le jour de carence et reconnaître pleinement le COVID 19 en maladie professionnelle**
- **Rétablir l'impôt sur la fortune et ordonner une contribution accrue du capital au financement des services publics**
- **Renforcer et développer notre système de Sécurité Sociale reconnu comme l'un des meilleurs amortisseurs sociaux au monde en ces temps de crise. Retrait du projet si discriminatoire "forfait urgence".**
- **Retrait de la loi "sécurité globale" dangereusement antidémocratique, qui instaure de fait un "Etat policier".**

Sur le plan local :

- **Fermeture des services et missions « non essentielles » permettant d'éviter les déplacements et de protéger les agents et la population.**
- **Généralisation du télétravail en concertation avec les agents et assurant à ceux restant en présentiel un poste de travail individuel.**
- **Réorganisation des services assurant aux agents des conditions de travail décentes avec notamment possibilité de « pauses masque » régulières.**
- **Redéploiement sur d'autres fonctions des agents dont les activités seraient suspendues ou diminuées SUR LA BASE DU VOLONTARIAT ou mise en Autorisation Spéciale d'Absence**
- **Titularisation massive des agents contractuels de nos trois collectivités et passage à temps complet des agents titularisés à temps non – complet**
- **Procéder immédiatement à des recrutements pérennes et statutaires et l'ouverture des postes nécessaires (avec une urgence absolue pour les filières médico-sociales)**
- **L'arrêt des privatisations et des suppressions de postes**
- **L'abandon de la catégorie RIFSEEP C3**
- **L'abandon définitif de la pondération du régime indemnitaire des agents malades par le coefficient Bradford ou par quelque autre mesure !**
- **Des ratios à 100%**

Notre organisation reste disponible pour toutes négociations sur les revendications des agents.

Le syndicat CGT des territoriaux de La Rochelle dépose **un préavis de grève de 0 à 24 h pour l'ensemble des agents et salariés de la Fonction publique du 16 novembre au 30 novembre inclus.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le secrétaire général du syndicat CGT des territoriaux de La Rochelle
Gaël Orial



Copies : M. Guiraud ; Mme Carlier-Misrahi ; Mme Bout ; M Dion ; Mme Tiratay-Thibaut ; M. Laherrere ; M. Guyomarch ; M. Sedilleau